



Angoulême, le 29 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilance orange pour vents violents en Charente : mise en œuvre des dispositions du plan intempéries Sud-Ouest

- - - - -

En raison de l'approche de la tempête « Gabriel » sur le littoral Atlantique, les services de Météo France ont placé la Charente en vigilance orange pour vents violents ce mardi 29 janvier 2019 à partir de 16h00.

Dans l'intérieur des terres, les vents toucheront le Poitou-Charentes en soirée/début de nuit, avec des rafales de l'ordre de 100 à 110 km/h.

A l'échelle de la région, le plan intempéries Sud-Ouest (PISO) a été déclenché à 14h00 afin d'assurer la sécurité de la circulation routière. Didier Lallement, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, a pris un arrêté modifiant la réglementation de la circulation dans les départements placés en vigilance orange pour vents violents.

Ainsi, dans les départements de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Vienne :

- la vitesse maximale autorisée sur le réseau routier est, exceptionnellement réduite à 80 km/h, pour tous les véhicules ;
- les véhicules destinés au transport de marchandises et au transport de matières dangereuses dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes ainsi que le transport de voyageurs ne sont pas autorisés à effectuer des manœuvres de dépassement sur l'ensemble du réseau routier national.